



Charte du bon patineur

Article 01 :

Toute personne pénétrant sur la patinoire en acquitte le droit d'accès et s'oblige à respecter la présente charte.

Article 02 :

Les patineurs premier âge sans expérience sont obligatoirement accompagnés sur la piste par un parent patineur. Les patineurs de moins de 12 ans sont obligatoirement sous la vigilance d'un accompagnant pendant la session de patinage.

Premières tailles de location : taille 26 (enfant d'approximativement 5 ans)

Article 03 :

Une tenue, un comportement correct et décent sont exigés sur la patinoire.

Article 04 :

Le vestiaire pour les objets volumineux tels que les sacs à dos, casques, cabas est obligatoire.

Article 05 :

Il est conseillé d'éviter le port de lunettes si elles ne sont pas obligatoires.

Article 06 :

Le port des gants est recommandé.

Article 07 :

Aucun professeur non agréé ou patineur non habilité n'est autorisé à donner des leçons de patinage sur la patinoire.

Article 08 :

Il est formellement interdit :

- De circuler sans patins sur la piste.
- De circuler avec des patins autres que ceux loués par le téléphérique.
- De circuler sur la piste avec des poussettes et autres assises d'enfants en bas âges.

- De fumer sur la piste.
- D'amener des consommations, boissons, aliments ou animaux sur la piste.
- De se servir du matériel sans autorisation.
- De faire du patinage type artistique avec pirouettes ou sauts.
- De faire de la vitesse pendant le patinage en général.
- De chausser d'autres patins que ceux distribués sur la patinoire sans autorisation.
- De patiner délibérément à contre sens.
- De faire des chaînes de patineurs.
- De bousculer ou perturber individuellement ou en groupe les autres personnes.

Il est également formellement interdit de se livrer à des jeux dangereux tels que :

- Jeux d'envois et d'échanges, à l'aide des pieds ou des mains, de balles, ballons et tout autre objet.
- Pratiquer des jeux de poursuite ou de vitesse.
- Faire et jeter des boules de neige.
- S'asseoir sur la rampe en pourtour de la piste.

Article 09 :

Dès l'annonce de la fin de séance, les patineurs doivent évacuer la piste rapidement.

Article 10 :

L'organisateur n'est pas responsable des dommages ou accidents encourus par les patineurs et les visiteurs.

Article 11 :

Le personnel a toute autorité pour faire respecter le règlement.

Article 12 :

Les contrevenants s'exposent à l'expulsion immédiate, sans remboursement. Toute sortie de piste est considérée comme définitive.



Ice-rink Safety Rules

Article 01:

Entrance to the rink entails full acceptance of and compliance with the present safety rules.

Article 02:

Minors with no previous experience must be accompanied on the rink by a parent skater. Skaters younger than 12 years old must be supervised by an adult for the duration of their skating session.

Article 03:

Decent and proper clothing and behaviour are required on the rink.

First size : 26 (kids from 5 years old approx.)

Article 04:

Bulky items such as rucksacks, helmets and carrier bags must be stored in the locker room.

Article 05:

It is recommended to avoid wearing glasses unless they are absolutely necessary.

Article 06:

It is recommended to wear gloves.

Article 07:

No unregistered coach or unqualified skater may give ice-skating lessons on the rink.

Article 08:

It is strictly prohibited to:

- Enter the rink without wearing ice-skates.
- Enter the rink with prams or other push-chairs for young children.
- Smoke on the rink.
- Bring snacks, drinks, food or animals onto the rink.

- Use the equipment without permission.
- Skate in a figure-skating style, doing jumps or pirouettes.
- Skate at excessive speed on the rink.
- Wear any skates other than those supplied by the rink without authorization.
- Deliberately skate against the crowd.
- Skate in chains of more than two.
- Bump into or disturb other people, whether as individuals or as a group.

It is also strictly prohibited to engage in dangerous games such as:

- Throwing and catching games, using hands or feet, balls, balloons or any other object.
- Chasing games or races.
- Making and throwing snowballs.
- Sitting on the rails around the rink.

Article 09:

As soon as the end of the session is announced, skaters must quickly leave the rink.

Article 10:

The management is not responsible for any damage or injury occurring to skaters and spectators.

Article 11:

Full authority is given to staff to ensure that rules are respected.

Article 12:

Offenders will be ejected from the rink immediately, without refund. Any exit from the rink is regarded as final.